

Communiqué de presse

Personne de confiance indépendante – Rolf Büttiker, le nouvel Ombudsman Viande

Sihlquai 255
Postfach 1977, 8031 Zürich
info@sff.ch
Tel. +41 (0)44 250 70 60
Fax +41 (0)44 250 70 61

Zurich, le 14 juin 2018 / ho – Dès le 1^{er} juillet 2018, l'ex-Conseiller aux Etats Rolf Büttiker (67) officiera comme Ombudsman de l'économie carnée suisse. Consultant économique, Rolf Büttiker a été parlementaire fédéral depuis 1987 et membre du Conseil des Etats de 1991 à 2011, Conseil qu'il a présidé en 2006. Après 11 années en exercice, R. Büttiker a démissionné comme Président de l'Union Professionnelle Suisse de la Viande UPSV en mai 2018. Pour la gestion de conflits, Rolf Büttiker dispose ainsi des trois caractéristiques capitales: l'indépendance, l'expérience et la confiance des consommateurs, du personnel et des entreprises.

L'«Institution de médiation viande» est un organe indépendant créé en avril 2015 par l'UPSV. A l'époque le public était outré, et avec raison, par les agissements de l'entreprise «Carna Grischa» – qui en fait n'était pas membre de l'Union. Pendant des années, celle-ci avait trompé les consommateurs, revendeurs et restaurateurs avec de fausses déclarations. Il fallait donc pouvoir disposer d'un organe où les collaborateurs des entreprises de la viande, les consommateurs, les commerçants et les concurrents auraient l'occasion de signaler sans tarder les irrégularités. L'Institution de médiation a ainsi pour mission d'encourager tous les acteurs de la branche carnée, à l'intérieur et à l'extérieur des organisations de l'Union, à avoir un comportement correct, et de fonctionner comme médiateur en cas de divergences de vues.

Accès par le Konsumentenforum kf

Toute personne intéressée peut adresser ses observations et questions très simplement à l'Institution de médiation auprès de kf, au téléphone 031 380 50 39 ou par mail à fleisch@konsum.ch. Heureusement, pour la grande majorité des contacts ainsi établis il s'est agi non pas de véritables réclamations, mais plutôt de demandes de renseignement auxquelles les conseillères juridiques du Konsumentenforum ont pu répondre.

Mais au cours des trois années depuis le lancement de l'Institution de médiation, elle a aussi enregistré 17 cas de conflit. Trois d'entre eux ont été réglés par les autorités sans que l'Ombudsmann ne puisse intervenir, et pour trois réclamations il s'agissait en fait de purs conflits en matière de droit du travail qui ont été transmis à la Commission paritaire pour l'application de la Convention collective de travail. C'est ainsi que, pendant les trois années de son activité, l'Ombudsman sortant n'a eu, à traiter qu'une petite douzaine de cas, ce qui correspond en moyenne à une intervention par trimestre.

Thématique très variée

La moitié de ces cas controversés concernait la déclaration au sens le plus large, soit parce que le «Swissness» était remis en question, ou que l'indication de caractéristiques régionales étaient en contradiction avec la déclaration selon le droit alimentaire, ou encore que les espèces animales n'étaient pas indiquées correctement. Trois plaintes concernaient des questions d'hygiène, et seuls deux intervenants ont réclamé en raison de prix qui, à leur avis, étaient injustifiés.

Toutes les catégories d'interlocuteurs ont fait usage de la possibilité de participer. Pendant ces trois années, la moitié des plaignants étaient des consommatrices et des consommateurs. Dans deux cas il s'est agi de conflits entre chefs d'entreprises et deux situations problématiques dans leurs entreprises ont été annoncées par des collaborateurs (appelés Whistleblowers). Le Conseil de médiation a pour but d'apporter son soutien à l'Ombudsman pour les cas délicats: il est intervenu en particulier pour protéger les collaborateurs qui, de la sorte, n'avaient rien à craindre suite à leur annonce d'irrégularités.

Test réussi

En sa qualité d'Ombudsman sur le départ, Balz Horber a tiré un bilan essentiellement positif au moment de transmettre ses responsabilités. L'institution de médiation fonctionne et elle a pu remplir son rôle comme intermédiaire. A une seule exception près, tous les plaignants et toutes les entreprises concernées par les plaintes ont été d'accord avec le mode de règlement du conflit.

Il serait néanmoins important que l'on ait plus souvent recours à cette possibilité de faire connaître les éventuels problèmes, car le but de l'institution est de pouvoir résoudre les conflits avant qu'ils n'atterrissent devant les autorités ou devant un juge. Et pour cela, il est important que l'Institution de médiation soit «suffisamment» occupée. De la même manière qu'une société d'assurance préférerait éviter les cas de dommages, mais en a besoin pour justifier son existence, l'Institution de médiation est placée devant le dilemme suivant: si les affaires sont trop tranquilles, le public risque d'oublier que l'instrument existe – et n'y aura pas recours au moment décisif en cas de conflit. C'est pourquoi toutes les organisations qui la soutiennent, soit l'UPSV, l'Association suisse du personnel de la boucherie et l'organisation de défense des consommateurs, devraient continuellement informer sur son existence.

Contacts médias:

Dr. Ruedi Hadorn, Directeur de l'Union Professionnelle Suisse de la Viande UPSV,
tél.: 044 250 70 60, fax: 044 250 70 61, mail: r.hadorn@sff.ch

Service de presse: Huber&Partner PR AG, Peter Zimmermann,
tél.: 044 385 99 99, fax: 044 385 99 95, mail: contact@huber-partner.com